

## LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 30 avril 2014

*CTL du 25 avril 2014*

# COMPTE - RENDU

Les Organisations Syndicales avaient boycotté la première convocation à ce CTL prévu le mardi 22 avril, dans la mesure où les documents volumineux, nécessaires à l'examen de l'ordre du jour, nous avaient été adressés dans un laps de temps qui ne permettait pas une étude sérieuse. Le règlement intérieur du CTL prévoit un délai de 15 jours entre la transmission des documents et la tenue du CTL.

La seconde convocation a été fixée le 25 avril et l'ensemble des représentants syndicaux y a assisté.

L'ordre du jour était particulièrement fourni, mais les thèmes abordés étaient présentés "pour information"

Le premier point concernait *les frais de déplacement et plus particulièrement la cartographie des trajets et la grille de kilométrages entre les sites du département*. Au delà de cet aspect, les représentants de **FO DGFIP** ont dénoncé la non compensation des frais réellement avancés par les agents en formation, notamment en région parisienne ou dans les grandes villes. La revalorisation modique qui a eu lieu dernièrement, faisant suite à une revendication mainte fois réitérée de **FO DGFIP**, ne correspond pas à la réalité constatée sur le terrain. Le Directeur Départemental n'a pu qu'approuver cet état de fait.

Le second point portait sur *le compte rendu d'exécution du budget 2013 et la présentation des budgets 2014*.

Le problème majeur consiste toujours et encore sur **le coût prohibitif de l'affranchissement** pour notre département, qui est de loin le premier poste de dépenses de fonctionnement. La recherche d'économie dans ce domaine ne s'est toujours pas concrétisée réellement. La seule solution se traduit par une demande de "rallonge" systématique pour régler les factures de l'année courante et une minoration des crédits nécessaires, lors de la présentation du budget.

./..

Les représentants de **FO DGFIP** ont dénoncé les restrictions budgétaires qui contribuent à la détérioration des conditions de travail. A titre d'exemple, les dépenses de nettoyage sont passées de plus de 96.000 € en 2012, à moins de 60.000 € en 2013. Il nous a été répondu, qu'un nouveau marché et la réduction importante du ménage au 3em étage de l'Hôtel des Finances -rue Mendes France permettait de réaliser ces économies. Quant on constate qu'une nouvelle mesure d'économie de 11.300 € est prévue en 2014 sur les frais de nettoyage, cela laisse songeur...

D'autres mesures d'économie sont prévues, entre autres:

- Sur le chauffage de l'ordre de 9000 €, par l'acquisition d'un logiciel permettant une gestion optimisée des sites propriétés de la DGFIP. **FO DGFIP** a répondu que c'est bien évidemment les conditions climatiques qui conditionnent la consommation énergétique et sûrement pas un logiciel.
- Sur l'affranchissement de l'ordre de 40.000 €, mais l'on constatera l'impact réel à la clôture de l'exercice, car l'expérience des années précédentes n'est pas probante. C'est avant tout sur les envois en recommandés que l'effort doit porter. Nous avons fait remarqué que les procédures réglementaires doivent être suivies dans certains métiers, et que cela n'était pas toujours possible.
- Sur les produits et fournitures sanitaires, ou bien encore sur les fournitures de bureau et de papeterie, avec la généralisation des éditions recto verso.

La totalité des économies prévues devraient s'élever à plus de 97.000 €. Mais malgré cela le contrôleur budgétaire régional, lui même, considère que la dotation attribuée à l'Ariège est insuffisante pour couvrir les dépenses obligatoires, c'est dire...

Les représentants de **FO DGFIP** ont déploré, qu'une fois encore, les restrictions budgétaires allaient peser sur les conditions de travail des agents. Pour Monsieur MAIZY, les Organisations Syndicales n'acceptent aucune amélioration dans la gestion des deniers publics. C'est un procès d'intention, car nous ne sommes pas hostiles à une certaine rationalité, dans la mesure où elle ne se réalise pas au détriment des agents. C'est le mandat qui nous a été donné.

Le projet d'investissement le plus important est relatif à l'intégration future de la Paierie Départementale au sein du Bâtiment de la rue Pierre Mendes France. Une étude thermique globale de l'immeuble sera menée par l'antenne régionale de la DPAEP (Direction des Personnel Adaptation Environnement Professionnel) , pour un chiffrage global des travaux.

Le troisième point concernait *les conditions de vie au travail, avec l'examen du Programme Annuel de Prévention et du tableau de veille sociale:*

Le P.A.P. examiné lors de groupes de travail ainsi que lors du CHSDI, n'a donc pas fait l'objet de longs débats.

Concernant le tableau de veille sociale, les représentants de **FO DGFIP** ont constaté que bien qu'une violence verbale interne ait été relevée en 2013 dans une Trésorerie, discutée lors de réunions bilatérales et même débattue lors du CTL du 18 février 2014 aucune mention ne figurait sur le tableau. Il nous a été répondu que seules *les fiches de signalement* dûment remplies permettent de prendre en compte ces faits. Dont acte, mais on peut légitimement s'interroger sur la crédibilité de ce tableau et de son efficacité, si des actes encore plus graves venaient à se produire.

./..

Le quatrième point traitait de *la campagne IR et plus particulièrement de l'indemnisation des personnels pendant la campagne de souscription des déclarations de revenus*. Ainsi qu'il nous l'avait signalé, Le Directeur Départemental s'est orienté vers une indemnisation qui tienne compte d'un effort significatif ( à titre d'exemple, la journée d'information menée au 1<sup>er</sup> RCP de Pamiers).

Les années précédentes, l'ensemble des agents des SIP avaient bénéficié d'une prime, certes fort modeste, mais qui reconnaissait les efforts accomplis. Une autre logique s'est mise en place

Dans le même ordre d'idée une prime d'accueil dont le versement devrait intervenir en juin sera versée uniquement aux agents qui exercent un accueil physique généraliste **dans le cadre d'un accueil permanent**.

Enfin, dans le cadre des *questions diverses*, les représentants de **FO DGFIP** ont demandé des précisions sur les prochains travaux qui seront réalisés dans le hall de la Direction Départementale impactant les services des Dépôts de fonds, de la CDC et de la comptabilité. Pour l'instant, un retard est constaté, rien n'est vraiment décidé et le nouvel agencement de ces services ne sera pas opérationnel avant la fin de l'année.

La situation du réseau a également été évoquée, un diagnostic est en cours pour déterminer les forces et les faiblesses. Mais ainsi que l'on pouvait le craindre si pour l'instant aucune fermeture de trésorerie n'est envisagée. La carte des trésoreries de l'Ariège risque d'être modifiée en 2016, de même pour le rapprochement SIP/ CDIF (hors cadastre).

Enfin un groupe de travail devrait se réunir pour débattre des heures d'ouverture au public. Pour l'instant ce problème est abordé à l'échelon national.

**Jean - Paul BERTRAND**

**Pierre BONZOM**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Représentant suppléant **FO DGFIP**

SYNDICAT

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : -----PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----



déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

Fait à ----- le -----

(signature)

**➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**